

Département des Deux-Sèvres

COMMUNE DE MAGNÉ

Délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2024

L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE,
ET LE 11 AVRIL A 18 HEURES 30, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MAGNÉ DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR Gérard LABORDERIE, MAIRE.

Date de la convocation : **4 AVRIL 2024**

Étaient présents : Mesdames et Messieurs : LABORDERIE Gérard, BILLAUD Sébastien, TROMAS Catherine, CAILLEAUD Cyril, BAUDOIN Michèle, CHAUVET Francette, DUQUEROUX Franck, GUILBOT Bernard, HAGNIER Maryse, JACOMET Sylvie, JOLYS René, LAPEGUE Karine, LE SAUZE Sandrine, VALLET Jean-Claude, ADAM Bernard, ANDREU Véronique, MARRET Nathalie.

Étaient excusés et représentés : ALLEIN Aurélie à BAUDOIN Michèle, FICHET Éric à GUILBOT Bernard, BODET Roger à LABORDERIE Gérard, PATEJ Laurence à BILLAUD Sébastien, PRIVE Franck à CAILLEAUD Cyril,

Était excusé et non représenté : VIOLLET Etienne,

Était Absent :

Secrétaire de séance : GUILBOT Bernard

Réf. : 2024_04_14

Objet : Opération « renaturation de la voie communale Chemin de Tartifume » : phase 1 « missions de CONCEPTION pour une étude de potentiel de déconnexion des eaux pluviales » : demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne au titre de l'Appel à Projet renaturation Villes et villages »

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Magné s'engage, depuis plusieurs années, à la valorisation et à la préservation des espaces verts et des ressources énergétiques.

Dans la continuité de la réflexion sur les enjeux de la transition écologique, la commune souhaite faire étudier le potentiel de déconnexion des eaux pluviales sur les voies communales. L'Appel à Projet (AAP) « renaturation Villes et villages » de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne est une opportunité. Dans ce cadre, les projets doivent démontrer une gestion des eaux pluviales intégrée à un urbanisme végétalisé.

La première opération envisagée est la renaturation de la voie communale Chemin de Tartifume, opération susceptible de bénéficier du soutien financier de l'AAP de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Le projet prévoit la requalification complète du Chemin de Tartifume, avec une recherche de déconnexion des eaux pluviales par une gestion intégrée et la recherche d'une désimperméabilisation maximale des surfaces minéralisées existantes. Le profil de la voie devra permettre la réalisation d'un trottoir unilatéral, la réduction de l'emprise de la chaussée et l'augmentation des surfaces de pleine terre ainsi que la requalification des espaces de stationnements en privilégiant la mise en place de revêtements perméables. L'ensemble des surfaces imperméabilisées existantes sont actuellement renvoyés dans le réseau eaux pluviales existant, des débordements sont constatés par temps de pluie, en particulier au niveau des grilles situées en contrebas des caniveaux linéaires existants.

L'état initial du site devra être défini en précisant les différentes typologies d'occupation du sol (voirie, espaces verts, parkings, accotements, ...) et leurs surfaces, afin de déterminer les coefficients d'apport et les surfaces imperméabilisées réellement connectées au réseau pluvial existant.

Pour ce faire, il y a lieu d'engager les études auprès d'un maître d'œuvre VRD (Voirie Réseaux Divers) qui devra définir :

- le fonctionnement hydraulique existant, avec levé topographique et localisation des réseaux eaux pluviales et précision des sens d'écoulements et des exutoires
- permettre la comparaison des différentes techniques alternatives de gestion des pluviales pour la recherche d'une déconnexion des eaux pluviales dans le but d'éviter les débordements ponctuels constatés, avec description détaillée du fonctionnement hydraulique des aménagements pour les différents niveaux de service retenus.

La mission de maître d'œuvre VRD doit permettre de répondre notamment à la notice technique de l'agence de l'eau Loire-Bretagne donnant les « éléments attendus à minima dans le cadre des demandes d'aide pour la déconnexion des eaux pluviales (gestion intégrée des eaux pluviales) ».

Dans mission MOe VRD, ne sont pas compris les levés topographiques et les études géotechniques ainsi que les études paysagistes. La commune, maître d'ouvrage, doit engager des études complémentaires auprès de cabinets spécialisés avec l'aide du MOe VRD.

Ainsi, les études de l'état des lieux jusqu'à la phase PROJET (PRO) sont confiées à un MOe VRD, un MOe PAYSAGISTE, un Géomètre et un Géotechnicien.

Le prévisionnel des dépenses est le suivant :

Poste de dépenses	Montant prévisionnel (€HT)
MOe VRD (études jusqu'au PRO)	13 500,00
MOe PAYSAGE (études jusqu'au PRO)	5 000,00
Géomètre (Topographie)	4 800,00
Géotechnicien	8 000,00
Total	31 300,00

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Ressources	Montant prévisionnel (€HT)
agence eau LOIRE BRETAGNE (70 %)	21 910,00
Autofinancement (30%)	9 390,00
Total	31 300,00

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à **l'unanimité**, de :

- **APPROUVER** l'engagement des études comme présentées ci-dessus, de l'opération « renaturation de la voie communale Chemin de Tartifume » ;
- **APPROUVER** le plan de financement comme présenté ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant ou l'adjoint délégué à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de 21 910,00 € ainsi que tout autre financeur ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant ou l'adjoint délégué à signer tout acte afférent à la présente décision.

Fait et délibéré,

A Magné, le 11 avril 2024, au registre sont les signatures

**Le Maire,
Gérard LABORDERIE**

**Le secrétaire,
Bernard GUILBOT**